



REU LE 12.10.11 A 9 h 00

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 29 novembre 2011

A 9 h 00 à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 29 novembre 2011 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan (Pouvoir de M. BROHAN)
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan (Pouvoir à Mme ANNEE)
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Patrick BOURRU, Conseil Général du Morbihan

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



REU LE 2011 PRÉF

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 29 novembre 2011

A 9 h 00 à LA ROCHE BERNARD

II. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

II.1. Classement démographique de l'Institution

Par délibération du 5 juillet 2007, le Conseil d'Administration a demandé à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique que l'Institution appartienne à la catégorie démographique « communes de 40 000 à 80 000 habitants », rappelant qu'à trois reprises entre 2000 et 2005, un classement « 80 000 à 150 000 habitants » avait été sollicité en vain, et qu'il s'agissait d'une solution d'attente.

Le classement « 40 000 à 80 000 habitants » a été accordé par Monsieur le Préfet par courrier du 14 septembre 2007.

Quatre années plus tard, et à la lumière des classements supérieurs obtenus par d'autres EPTB d'importance moindre – s'agissant de leur budget ou de leurs effectifs, il apparaît utile de solliciter à nouveau le classement démographique « communes de 80 000 à 150 000 habitants », ce qui permettrait une plus grande souplesse quant aux recrutements, notamment l'emploi contractuel de Directeur Général des Services.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Sollicite de Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique le classement de l'Institution dans la catégorie démographique « communes de 80 000 à 150 000 habitants » ;**
- **Charge le Président d'accomplir toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.**

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-François GUERIN.